Trois courtiers se font passer un savon dans l'affaire Jitec

On leur reproche d'avoir fermé les yeux devant les agissements de Benoit Laliberté

FRANCIS VAILLES

Dans l'affaire Jitec, les courtiers en cause se sont fait passer un savon, hier, par l'avocate des trois actionnaires qui tentent d'intenter un recours collectif contre la firme informatique de l'île-des-Soeurs et son ex-président, Benoit Laliberté.

Martine L. Tremblay, avocate du bureau Kugler Kandestin, a cherché à démontrer que les courtiers de l'homme d'affaires Benoit Laliberté ont été négligents, ont pratiqué « l'aveuglement volontaire » ou ont contrevenu aux règles les plus élémentaires régissant le courtage des valeurs mobilières.

Rappelons que les requérants, Yves Beaudoin, Guylaine Gagnon et Gérald Léveillé, veulent obtenir l'autorisation de représenter les petits actionnaires de Jitec qui, comme eux, auraient perdu des milliers de dollars après que le titre en Bourse eut été manipulé par Benoit Laliberté, disent-ils, entre le 26 juillet et le 9 novembre 2000. La requête vise également les courtiers Valeurs mobilières Leduc et associés, Corporation Canaccord Capital et Marchés mondiaux CIBC.

Martine Tremblay se demande

Photothèque La Presse ©

Benoit Laliberté, ex-président de Jitec.

comment il se fait que la CIBC n'ait pas réagi en voyant l'important volume d'actions échangés par Benoit Laliberté par leur entremise avant l'annonce d'un très gros contrat. « Le courtier aurait dû se douter de quelque chose, surtout lorsqu'il y a eu arrêt des transactions », dit-elle.

De fait, les mardi 2 et mercredi 3 août 2000, Benoit Laliberté a personnellement acheté, avec la CIBC, 162 550 actions au prix moyen de 7,07 $ pour un total de 1,15 million de dollars. Les requérants soupçonnent que d'autres transactions ont pu être effectuées dans d'autres comptes ou avec d'autres courtiers, grâce à des prête-noms.

Le vendredi 4 août, à midi, la Bourse de Montréal a décrété un arrêt de transactions sur le titre parce qu'une information importante était sur le point d'être divulguée. Ce n'est qu'après la fin de semaine que le contrat a été annoncé, une période d'attente qui a pu rendre les investisseurs frénétiques à l'ouverture des marchés la semaine suivante, dit Mme Tremblay. Le contrat avec Canada Payphone Corporation, de 105 millions de dollars, a finalement été annoncé le mardi 8 août, mais ne s'est jamais matérialisé par la suite.

Le courtier CIBC aurait également dû avoir la puce à l'oreille, dit-elle, sachant que M. Laliberté avait réparti quelque 8 millions de ses actions de Jitec dans 35 comptes différents.

L'avocate n'a pas davantage été tendre envers le courtiers Leduc et ses représentants Martin Gendron et Ali Bassiri. Elle reproche au courtier d'avoir illégalement participé à des transactions hors Bourse à un prix significativement plus bas que le marché.

Des actions gratuites

Plus précisément, Mme Tremblay donne l'exemple de rencontres les 28 septembre et 10 octobre 2000, où Benoit Laliberté a donné de ses propres actions à certains actionnaires de Jitec pour les indemniser contre les pertes boursières qu'ils avaient subies. Au total, 750 000 actions ont ainsi été transférées avant la fin de novembre.

On aurait notamment promis à certains actionnaires de leur verser une action gratuite pour quatre actions achetées sur le marché. De telles transactions hors Bourse contreviennent aux règles des valeurs mobilières. En outre, elles font en sorte qu'en réalité, certains actionnaires paient des actions à un prix moyen inférieur au marché (cinq actions pour le prix de quatre), ce qui est illégal. L'offre crée également une demande artificielle d'actions sur le marché et contribue à en soutenir le prix.

Quant à Canaccord Capital, Mme Tremblay estime que ce courtier n'aurait jamais dû autoriser le placement privé de 9 millions qui a précédé l'émission publique d'actions en juillet. « Le courtier aurait dû faire sa vérification diligente et constater que la technologie (publicisée par l'entreprise) n'existait pas et que les chiffres des états financiers étaient gonflés », dit-elle.

« Les courtiers ont préféré fermer les yeux même s'ils savaient. En droit civil québécois, dans les cas de fraude, fermer les yeux sur un événement nous rend tout de même responsable », a dit Mme Tremblay, après avoir passé en revue certains cas de jurisprudence.

Des requérants représentatifs ?

Le plaidoyer de Martine Tremblay a été suivi de celui de l'avocate de Jitec, Me Elise Rosen, du cabinet Gowling Lafleur Henderson. Jitec (rebaptisée Avantage Link) fait partie des intimés, comme M. Laliberté et les courtiers.

Mme Rosen s'est appliquée à démontrer que le recours collectif ne devrait pas être autorisé. Selon elle, l'ensemble des actionnaires de Jitec n'ont pas été touchés de façon semblable, une prémisse importante lors d'un recours collectif. Les trois requérants ont d'ailleurs des situations fort différentes, affirme-t-elle.

Yves Beaudoin a spéculé sur le titre, en vendant court (*short*), c'est-à-dire en prenant une position de vente sur le titre en espérant racheter plus tard, misant ainsi sur la baisse du prix de l'action. Il n'a aucunement pris connaissance des états financiers de l'entreprise.

Guylaine Gagnon faisait de la spéculation sur séance (*daytrading*), espérant faire de l'argent sur de faibles variations du prix de l'action et en ne se souciant donc pas de la valeur du titre en tant que telle. Elle n'est ainsi pas représentative de l'ensemble des actionnaires, dit Mme Rosen. Enfin, Gérald Léveillé a acheté sur les conseils de son fils et n'a donc nullement été influencé par les communiqués de presse présumément erronés, tel que l'aurait été l'ensemble des actionnaires.

Le plaidoyer de certains des sept autres avocats seront entendus aujourd'hui en Cour supérieure devant le juge Pierre Viau.

Une nouvelle cure d'amaigrissement possible pour Tecsys

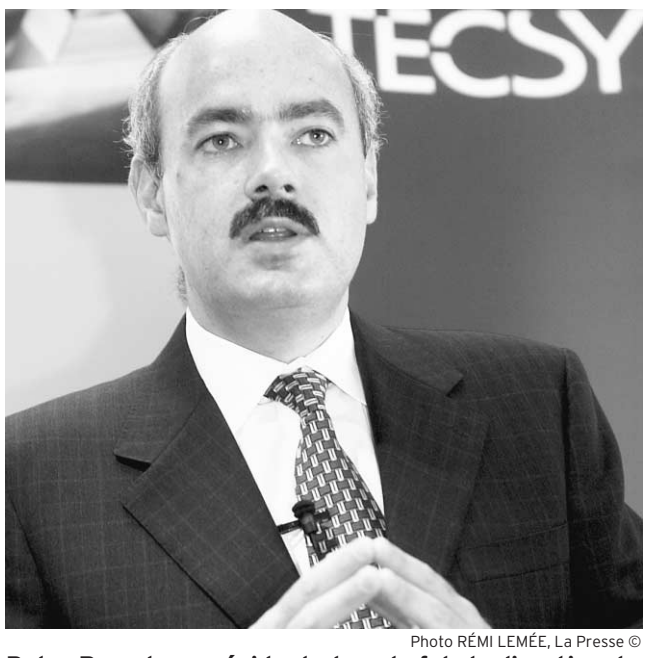

Photo RÉMI LEMÉE, La Presse ©

Peter Brereton, président et cochef de la direction de Tecsys.

LAURIER CLOUTIER

TECSYS n'écarte pas la possibilité de réduire encore, au cours des prochains mois, sa taille, soit le nombre de ses employés et la superficie de ses locaux, à la Cité du multimédia, dans le Vieux-Montréal.

Cette année, le nombre d'employés de Tecsys a baissé de 105 personnes, passant de 344 à 239, et la compagnie de logiciels surveille encore ses ressources, a déclaré à *La Presse* Affaires le vice-président, finance et administration, Berty Ho-Wo-Cheong, après l'assemblée annuelle des actionnaires, hier.

Le siège social a de son côté perdu 49 % de sa superficie, les locaux chutant de 124 000 à 63 000 pieds carrés, et Tecsys considère encore la possibilité de les réduire. Ce n'est « pas décidé mais si c'est nécessaire, on va le faire », dit M. Ho, parce que les clients continuent de comprimer leurs dépenses. « On peut ne rien faire ou s'assurer d'avoir (juste) la capacité » de répondre aux besoins des clients. « On préfère réduire la taille pour passer à travers la crise. »

Chute des revenus

Au premier trimestre de l'exercice 2003, terminé à la fin de juillet dernier, les revenus ont chuté de 34 %, à 4,3 millions de dollars américains, comparativement à 6,5 millions US à la même période l'an dernier, a précisé Peter Brereton, président et cochef de la direction. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2002, terminé le 30 avril dernier, a baissé de 37 % et n'a atteint que 20,1 millions US, comparativement à 31,6 millions US l'année précédente. Grâce à ses compressions, Tecsys a réussi à réduire ses pertes nettes durant l'exercice 2002 à 3,3 millions US, comparativement à 11,1 millions US en 2001. La compagnie disposait de 9,4 millions US de liquidités à la fin d'avril.

Tecsys veut devenir le premier fournisseur de technologie et de logiciels de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour les grandes et moyennes entreprises oeuvrant dans la distribution, mais les défis ne manquent pas depuis plusieurs mois. M. Ho ne peut que réaffirmer le but de revenir à la rentabilité « au cours des prochains trimestres. On ne fait pas de prévisions ».

Tecsys compte de grands clients : McKesson, de Californie, propriétaire du distributeur canadien de produits pharmaceutiques Medis, racheté de Provigo ; Sanyo, manufacturier d'appareils électroniques ; Home Hardware, distributeur de matériaux de construction ; Glaxo Wellcome, fabricant de produits pharmaceutiques ; et Toyota. La concurrence ne manque pas toutefois, notamment de la part de JD Edwards et d'entreprises beaucoup plus grandes que Tecsys.

Par contre, le potentiel de marché atteint des milliards de dollars américains, notamment aux États-Unis où Tecsys réalise 71 % de son chiffre d'affaires.

3077319

BMW Canbec

Vente de démonstrateurs et de voitures de fonction

Les premières voitures de fonction et démonstrateurs 2001 et 2002 sont en vente dès maintenant.

Choisissez parmi nos nombreux modèles disponibles pour livraison immédiate et profitez de rabais sans précédent.

Veuillez contacter un de nos représentants des ventes pour tous les détails.

BMW Canbec
4090, rue Jean-Talon O.
Montréal, Québec
(514) 731-7871

LIVRAISON AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2002

Visitez notre site Internet : bmwcanbec.com

Le plaisir de conduire

3077319A

AUTOBAINES

7 JOURS
3 LIGNES

35,70 $

En prime, votre annonce sur cyberpresse.ca

323

Ça Presse
987-VENDU

Le 2 avril 2001, le T.S.E. était à 7642,70.
Vendredi dernier, il clôturait à 6479,75.

Nous avons fait beaucoup mieux.

En effet, au cours de cette période, nous avons ouvert un bureau à Longueuil de même qu'à Joliette et, récemment, s'est ajoutée une équipe de quatorze avocats spécialisés dans le domaine du droit des assurances, sous la direction de **Me Guy Pepin**, c.r.

Outre celui-ci, nous comptons maintenant dans nos rangs **Mes Daniel Letourneau**, **André Cadieux**, **Céline Gervais**, **Chantale Massé**, **Yves Carignan**, **Jean Charette**, **Guylaine Mallette**, **Martin André Roy**, **Érik P. Masse**, **Sylvain Racette**, **François Barré**, **Carolina Rinfret** et **Alexandre Paris**. Ils se joignent au secteur droit des assurances dirigé par **Me André Asselin**.

Par ailleurs, forts de nos relations à titre de cabinet affilié avec **Beaumier Roberge Vigeant Daigle** depuis 1995, les membres de ce cabinet se sont joints à nous. Ainsi, **Me Marcel J.-G. Beaumier**, avocat-conseil, et **Mes Marc Roberge**, **François Vigeant**, **François Daigle**, **Jean-Éric Guindon**, **Isabelle Mailhot** et **Kathleen Rouillard** pratiquent maintenant au sein de notre étude, à Trois-Rivières.

Bélanger Sauvé
AVOCATS
AGENTS DE MARQUES DE COMMERCE

www.belangersauve.com

MONTRÉAL • LONGUEUIL • TROIS-RIVIÈRES • JOLIETTE

3075228A